

COLLÉGIENS, EDUCATION / JEUNESSE — RESTAURATION SCOLAIRE

Le Département assure 4 grandes missions en matière de restauration scolaire. Il prend en charge la préparation et le service des repas. Il gère la mise en place des mobiliers dans les restaurants scolaires. Il s'occupe de l'installation des équipements professionnels de cuisine et des tables de tri des déchets. Enfin, il sensibilise à la diversité des goûts et aux produits locaux.

"Seine-et-Marne Fraîcheur" : une restauration scolaire locale et responsable

Rentrée scolaire 2024 : comment ça marche ?

Le Département de Seine-et-Marne met en place un nouveau système d'information et réorganise la restauration scolaire, tout en conservant sa liberté au chef de cuisine.



epas, le Département de Seine-et-Marne a lancé la refonte du système de restauration scolaire des collèges.

Baptisée « Seine-et-Marne Fraîcheur », cette nouvelle restauration scolaire permet aussi d'établir une unicité de traitement et de mettre en place un paiement favorable aux familles.

Pour offrir de nouveaux débouchés à l'agriculture départementale et répondre aux enjeux de la loi Egalim sur l'alimentation durable, le Département de Seine-et-Marne a lancé la construction d'Approv'halles, une plateforme de transformation des produits agricoles locaux, en partenariat avec la Région Île-de-France.

Située à Provins, la plateforme Approv'halles aura pour mission dès la rentrée 2024, d'approvisionner les 132 collèges de Seine-et-Marne (plus de 6 millions de repas par an). Grâce à cette plateforme, l'ensemble des collèges va bénéficier de produits essentiellement locaux, frais et de saison, et souvent issus de l'agriculture biologique. De plus, les chefs de cuisine resteront maîtres des menus servis dans leur établissement.

CHIFFRES-CLÉS

132

collèges

bénéficieront de Seine-et-Marne fraîcheur à la rentrée 2024

6

millions

de repas par an

300

produits

agricoles référencés

4 500

tonnes

de fruits et légumes



À la rentrée 2024, le Département va aussi mettre en place une tarification unique dans tous les collèges , avec un même tarif de base et quatorze tranches de quotients familiaux. En reprenant en gestion directe la restauration scolaire, la collectivité va instaurer un mode de règlement plus avantageux pour les familles : au lieu de payer le trimestre à échoir (trois mois d'avance), celles-ci paieront le mois à terme échu (à la fin du mois).

TÉLÉCHARGER



Le journal n°1 Seine-et-Marne Fraîcheur PDF - 3.18 Mo (/sites/default/files/media/downloads/nl-1-smf-web.pdf)



Le journal n°2 Seine-et-Marne Fraîcheur (février 2024) PDF - 3.36 Mo (/sites/default/files/media/downloads/nl-2-smf.pdf)

SECTORISATION DES COLLÈGES

Le Département est responsable de la sectorisation des collèges. Il accompagne ainsi les évolutions de la démographie seine-et-marnaise en répartissant les effectifs des collégiens dans les différents établissements du territoire ou en décidant la construction de nouveaux collèges.



Créé le: 13/07/2020

- Mis à jour le : 7/06/2021